



SIÉFAR – Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime
contact@siefar.org – <http://www.siefar.org>

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SIÉFAR SAMEDI 17 MAI 2025, 13H30

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'assemblée générale de la SIÉFAR se déroule le samedi 17 mai 2025, de 13h30 à 14h30, à Reid Hall. Cette Assemblée générale doit suivre l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral des activités
- Bilan financier
- Élections au conseil d'administration
- Questions diverses

Cette assemblée générale se tient de façon exceptionnelle en mai, pour permettre son inclusion au sein du colloque international et anniversaire des 25 ans de la SIÉFAR « Entre femmes. Regards des femmes de l'Ancien Régime sur leurs contemporaines », programmé les 16 et 17 mai 2025 à Reid Hall (4, rue de Chevreuse, Paris 6^e).

L'assistance au colloque et/ou à l'assemblée générale nécessite une inscription en amont à l'adresse suivante pour vous recevoir dans les meilleures conditions : colloquesiefar2025@gmail.com

Si vous ne pouvez assister à notre assemblée générale, nous vous prions de bien vouloir renvoyer la procuration ci-jointe à l'adresse suivante ghislaintranie@gmail.com ou à toute personne de votre connaissance devant participer à l'assemblée générale. Merci de bien vouloir noter que vos réponses sont attendues avant le 15 mai 2025.

En vous priant de recevoir mes salutations les plus dévouées et les meilleures,
Pour le CA, son président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ghislain Tranier".

APPEL A CANDIDATURES

TROIS POSTES A POURVOIR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chères adhérentes, chers adhérents,

La SIÉFAR renouvelle une partie de son Conseil d'Administration lors de son assemblée générale. Cette année, trois postes sont à pourvoir.

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à me contacter pour en savoir davantage sur les missions du CA. Que les non résident·e·s en France sachent qu'elles/ils sont les bienvenu.e.s, à condition de participer de façon active. À noter également que les statuts actuels n'interdisent pas aux ancien·ne·s membres de réintégrer le CA après quelques années.

Nous invitons donc les volontaires à faire acte de candidature, en faisant parvenir à ghislaintranie@gmail.com une profession de foi (une dizaine de lignes) précisant leur discipline, leur statut actuel, leur siècle de prédilection, leur rapport à l'association, leurs projets et leurs motivations.

Ces candidatures doivent me parvenir au plus tard le 15 mai 2025.

En vous priant de recevoir mes salutations les plus dévouées et les meilleures,
Pour le CA, son président,



Pour mémoire, voici la composition actuelle du conseil d'administration :

Caroline BIRON, Université de Nantes (France), Littérature, XVIIe siècle

Anne BOIRON, trésorière, Université de Nantes (France), Littérature, XVIIe siècle

Catherine BOURDIEU, Université de Lorraine (France), Histoire de l'art, XVIIe-XVIIIe siècles

Marianne CHARRIER-VOZEL, secrétaire adjointe, Université Rennes 1 (France), Littérature, XVIIIe siècle

Marianne CLOSSON, secrétaire, Université d'Artois (France), littérature française, XVIe siècle

Yohann DEGUIN, Université de Rouen (France), Littérature, XVIIe siècle

Myriam DUFOUR-MAÎTRE, trésorière adjointe, Université de Rouen (France), Littérature, XVIIe siècle

Nathalie FREIDEL, Wilfrid Laurier University (Canada), Littérature, XVIIe siècle

Sacha GRANGEAN, Université de Versailles Saint-Quentin, Littérature, XVIIe siècle

Claudine NÉDELEC, vice-présidente, Université d'Artois (France), Littérature, XVIIe siècle

Dominique PICCO, Université Bordeaux Montaigne (France), Histoire, XVIIe-XVIIIe siècles

Ghislain TRANIÉ, président, Centre Roland Mousnier (France), Histoire, XVIe-XVIIe siècles

ANNEXE – PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

Je soussigné.e [Nom, Prénom] , à jour avec ma cotisation en tant qu'adhérente ou adhérent à la SIÉFAR, donne procuration à [Nom, prénom] pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale du samedi 17 mai 2025.

N.B. Vous pouvez désigner une personne précise pour la procuration ou ne pas effectuer de choix, en laissant en blanc la partie consacrée à la personne désignée. Dans ce cas, les procurations seront réparties parmi les personnes présentes lors de l'assemblée générale : membre du CA, adhérente ou adhérent.